



Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n° 29
2026

Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo29-0>

Sommaire

Enseignements primaire, secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS
métiers de l'audiovisuel – Session 2028

→ [Note de service du 19-06-2026](#) - NOR : ESRS2614085N

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de
l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France –

Modification

→ [Décision du 17-06-2026](#) - NOR : MENE2615107S

Enseignements primaire et secondaire

Sections Abibac

Programmes d'enseignement d'histoire et de langue et littérature allemandes –

Modification

→ [Arrêté du 18-06-2026](#) JO du 12-7-2026 - NOR : MENE2615855A

Sections Abibac

Programme limitatif pour l'enseignement de langue et littérature allemandes dans les classes du cycle terminal des sections Abibac pour les sessions 2028 et 2029 du baccalauréat

→ Note de service du 19-06-2026 - NOR : MENE2615861N

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel – Session 2028

NOR : ESR2614085N

→ Note de service du 19-6-2026

MESRE – DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; à la directrice générale du Cned ; à la directrice du Siec ; aux cheffes et chefs d'établissements

L'arrêté du 4 juin 2013 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien métiers de l'audiovisuel, paru au Journal officiel de la République française le 13 juillet 2013, prévoit un programme de culture audiovisuelle et artistique qui comporte un thème et une dizaine de références à étudier durant les deux années de formation.

En vue de la session d'examen 2028, le thème retenu est « Mémoires ». L'intitulé et les indications bibliographiques de ce thème sont présentés en annexe. Il est rappelé que la bibliographie et la filmographie de cette annexe restent **indicatives**.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Laurent Regnier

ANNEXE

Thème : « Mémoires »

La bibliographie et la filmographie indicatives permettent de travailler, notamment, les axes suivants :

- la construction de la mémoire : processus et limites ;
- les enjeux de l'articulation entre mémoires individuelles et mémoire collective ;
- les formes et langages de la mémoire.

Textes de référence

- Henri Bergson, *Matière et mémoire*, 1896 ;
- Pierre Nora (sous la direction de), *Les Lieux de mémoire*, 1984-1992 ;
- Arlette Farge, *Le Goût de l'archive*, Éditions Seuil, 1989 ;
- Georges Didi-Huberman, *Images malgré tout*, Éditions de Minuit, 2004 ;
- André Habib et Michel Marie, *L'avenir de la mémoire. Patrimoine, restauration, réemploi cinématographique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2013 ;
- François Hartog, *Chronos*, Folio, 2020 ;
- *La mémoire*, textes choisis et présentés par Alexandre Abensour, collection Corpus, 2014.

Filmographie

- Alfred Hitchcock, *La Maison du Docteur Edwardes* (1945) ;
- Alain Resnais, *Hiroshima mon amour* (1959) ;
- Roberto Rossellini, *Voyage en Italie* (1954) ;
- Alain Resnais, *Toute la mémoire du monde* (1960) ;
- John Ford, *L'Homme qui tua Liberty Valence* (1962) ;
- François Truffaut, *La Chambre verte* (1978) ;
- Nicholas Meyer, *C'était demain* (1979) ;
- Robert Bober et Georges Perec, *Récits d'Ellis Island* (1980) ;
- Federico Fellini, *Intervista* (1987) ;
- Paul Verhoeven, *Total Recall* (1990) ;
- Atom Egoyan, *Calendar* (1993) ;
- Harold Ramis, *Un jour sans fin* (1993) ;
- Mimmo Calopresti, *La Seconda Volta* (1995) ;
- Peter Jackson et Costa Botes, *Forgotten Silver* (1995) ;
- Hervé Le Roux, *La Reprise* (1997) ;

- Christopher Nolan, *Memento* (2000) ;
- David Cronenberg, *Spider* (2002) ;
- Aki Kaurismäki, *L'Homme sans passé* (2002) ;
- Rithy Panh, *S21, la machine de mort khmère rouge* (2003) ;
- Wolfgang Becker, *Good Bye, Lenin !* (2003) ;
- Michel Gondry, *Eternal Sunshine of the Spotless Mind* (2004) ;
- Ari Folman, *Valse avec Bachir* (2008) ;
- Noémi Lvovsky, *Camille redouble* (2011) ;
- Joshua Oppenheimer, *The Act of Killing* (2012) ;
- Miguel Gomes, *Tabou* (2012) ;
- Richard Glatzer, *Still Alice* (2014) ;
- Eric Caravaca, *Carré 35* (2017) ;
- David Lowery, *A Ghost Story* (2017) ;
- Thierno Souleymane Diallo, *Au Cimetière de la pellicule* (2023) ;
- Dominique Cabrera, *Le Cinquième plan de La Jetée* (2025) ;

Textes littéraires

- François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe* (1849-1850) ;
- Stéphane Mallarmé, « Hommages et tombeaux » in *Poésies* (1887) ;
- Marcel Proust, *Le Temps retrouvé* (1927) ;
- Jean Anouilh, *Le Voyageur sans bagage* (1937) ;
- Jorge Luis Borges, *Funes ou la mémoire, dans Fictions* (1944) ;
- Primo Levi, *Si c'est un homme* (1947) ;
- Hans Magnus Enzensberger, *Mausolée* (1987) ;
- Claude Simon, *L'Acacia* (1989) ;
- Charles Reznikoff, *Holocauste* (1975) ;
- Pascal Quignard, *Petits traités* (1990) ;
- Michel Deguy, *À ce qui n'en finit pas* (1995) ;
- Christa Wolf, *Un jour dans l'année 1960-2000* (2003) ;
- Bernard Chambaz, *Été* (2005) ;
- Annie Ernaux, *Les Années* (2008) ;
- Wajdi Mouawad, *Incendie* (2010) ;
- Kazuo Ishiguro, *Le géant enfoui* (2016) ;
- Jean-Louis Baudry, *Les Corps vulnérables* (2017) ;
- Jean-Michel Espitalier, *La première année* (2018) ;
- Jean-Claude Grumberg, *La plus précieuse des marchandises* (2019) ;
- Hélène Gaudy, *Archipels* (2024) ;
- Le genre littéraire du Tombeau.

Séries

- Otto Bathurst, *Black Mirror*, Saison 1, épisode 3 (2011) ;
- Kyle Patrick Alvarez, *Homecoming* (2018).

Audiovisuel

- *Qu'avez-vous fait de vos vingt ans ?* 1990 ;
- *Rembob'INA ?* Patrick Cohen ;
- Nora Hamadi, *La Fabrique du souvenir : pourquoi tant de nostalgie ?* (France Culture, podcast, samedi 23 décembre 2023).

Arts plastiques et architecture

- Philippe de Champaigne, *Vanité* (1671) ;
- Salvador Dalí, *La Persistance de la mémoire* (1931) ;
- Pablo Picasso, *Guernica* (1937) ;
- Roman Opalka, *1965 / 1 - ∞* ;
- Christian Boltanski ;
- Douglas Gordon, *24 Hour Psycho* (1993) ;
- Nan Goldin, *Memory Lost*, 2019-2021.

Sons et musique

- Henryk Górecki, *Symphonie des chants plaintifs* (1976) ;
- Barbara, Chansons.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France – Modification

NOR : MENE2615107S

→ Décision du 17-6-2026

MEN – DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-15 ; arrêté du 5-5-2025 ; arrêté du 28-5-2025 ; décision du 9-1-2026 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 – Dans le tableau de la classe 4 Boulangerie, du groupe II Métiers de l'alimentation de l'annexe de la décision du 9 janvier 2026 susvisée, est intégré, conformément à la typologie de classement retenue, le membre suivant :

Membre du jury pour la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Nom Prénom	Qualité
Imhoff Serge	Membre

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 17 juin 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire
Caroline Pascal

Sections Abibac

Programmes d'enseignement d'histoire et de langue et littérature allemandes – Modification

NOR : MENE2615855A

→ Arrêté du 18-6-2026 - JO du 12-7-2026

MEN – DGESCO A3-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 2-6-2010 modifié ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 11-6-2026

Article 1 – L'annexe 2 de l'arrêté du 2 juin 2010 susvisé, fixant le programme d'enseignement de langue et littérature allemandes, est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2026-2027 en ce qu'elles concernent les classes de seconde et de première et à la rentrée de l'année scolaire 2027-2028 en ce qu'elles concernent la classe terminale.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 juin 2026,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

 [Annexe – Programme d'enseignement de langue et de littérature allemandes dans les sections Abibac](#)

Annexe – Programme d’enseignement de langue et de littérature allemandes dans les sections Abibac

A. Les objectifs

La formation dispensée dans les sections Abibac vise à permettre aux élèves de tirer pleinement profit des potentialités de la coopération franco-allemande, que ce soit en facilitant la mobilité sous toutes ses formes, en offrant aux élèves des opportunités de travail collaboratif avec des partenaires en Allemagne ou en favorisant le développement de leurs compétences en langues. Les sections Abibac ont également pour objectif de former les élèves à pouvoir jouer un rôle actif dans le développement de la coopération franco-allemande et dans le dialogue entre les deux pays.

Dans ce cadre, l’enseignement de langue et de littérature allemandes vise à faire acquérir par les élèves :

- une compétence linguistique et culturelle ;
- une compétence de médiation linguistique et interculturelle par le contact avec des documents littéraires ou non-fictionnels ;
- une compétence méthodologique.

Les activités menées dans le cadre du cours d’allemand donnent aux élèves la possibilité de développer une maîtrise de la langue allemande qui leur permette de comprendre et de se faire comprendre, de s’exprimer à l’écrit et à l’oral de manière claire et structurée, d’interagir à l’oral et à l’écrit, de pouvoir aborder des textes littéraires et non-fictionnels, et de développer une pensée autonome. Les entraînements mis en œuvre visent le niveau de compétences C1, notamment dans les activités langagières de compréhension de l’oral et de l’écrit. Ils sont très étroitement liés à la découverte et à l’exploration de faits culturels et sociétaux liés aux pays de langue allemande.

Le développement d’une compétence de médiation linguistique et interculturelle repose sur la mise en relation des expériences faites dans sa propre culture avec les différentes connaissances et références acquises par le travail en classe, les échanges et les contacts avec des locuteurs de l’autre langue. Cette compétence permet aux élèves de faciliter la compréhension mutuelle d’interlocuteurs de langues et de cultures différentes. Elle permet de réfléchir aux enjeux européens et internationaux communs et spécifiques et à leur ancrage dans la réalité ainsi que de développer des capacités argumentatives pour s’investir dans le dialogue interculturel. Elle se construit également grâce au contact avec des documents littéraires ou non-fictionnels et à la confrontation avec des questions et des problématiques en relation avec la civilisation des pays de langue allemande.

L’acquisition de compétences stratégiques et métalinguistiques ainsi que de méthodes de travail constitue la condition première pour que se mette en place un travail efficace, favorisant l’autonomie et l’esprit d’initiative. Il importe que l’élève dispose d’outils et de démarches pour travailler sur la langue, gérer au mieux les situations de communication directe ou indirecte et mettre à profit toutes les ressources dont il dispose.

Les objectifs décrits structurent l’enseignement sur les trois années du cursus.

1 – La compétence linguistique

La compétence linguistique est un outil indispensable pour se faire comprendre, pour appréhender les messages et les textes, pour développer son propos de manière cohérente et rendre compte de sa pensée.

La construction de cette compétence linguistique s’appuie sur l’expérience du monde propre aux élèves ainsi que sur les connaissances indispensables à l’acquisition des savoir-faire linguistiques, en réception, en production et en interaction, écrites et orales.

La maîtrise de la morphologie, de la syntaxe, de la sémantique et de l’orthographe s’acquiert par la confrontation avec des formes variées de la langue orale et écrite, par le travail sur des documents variés s’inscrivant dans des situations de communication différenciées, avec comme objectif de développer une maîtrise pragmatique de la communication.

2 – La compétence culturelle

Les savoirs culturels permettant d’appréhender l’évolution et les réalités de l’Allemagne contemporaine sont acquis par la confrontation avec l’histoire et la situation actuelle, avec la littérature allemande et d’expression allemande, en y incluant les aspects historiques et civilisationnels significatifs.

Les unités pédagogiques abordent toutes des questions d’ordre littéraire, artistique ou civilisationnel. Elles sont construites autour d’une problématique ou selon une thématique et regroupent des textes littéraires et/ou d’autres documents complexes et riches sur les plans linguistique et pragmatique.

L’élaboration des séquences pédagogiques et le choix des documents prennent en compte les capacités, les besoins et les centres d’intérêt des élèves, selon les propositions figurant sur la liste annexée et conformément aux critères suivants :

- la progression des apprentissages ;
- le dialogue entre le passé et le présent ;
- la prise en compte de l’histoire littéraire ou du contexte historique et sociologique ;

- le dialogue entre la civilisation et la culture allemande et française ;
- l'ouverture vers une culture européenne ;
- le recours à des œuvres de qualité recouvrant des genres et des formes variés ;
- le recours à des documents non littéraires, substantiels et de qualité, représentatifs de la culture du pays et présentant une réflexion approfondie sur l'histoire, la politique, la sociologie, l'art, la culture au sens large, etc.

3 – La compétence de médiation linguistique et culturelle

La compétence de médiation linguistique et culturelle se développe tout d'abord par l'expérience de situations de rencontre de formes d'altérité et de situations de travail collaboratif avec des partenaires parlant une autre langue. Ces interlocuteurs étant porteurs d'autres références culturelles, un effort particulier doit être consenti pour lever les difficultés de compréhension linguistique et culturelle. Ces expériences organisées dans le cadre de la formation sont l'occasion d'une réflexion accompagnée pédagogiquement sur la réalité des différences culturelles entre les deux pays, de leurs raisons et de leur signification pour la compréhension des comportements individuels ou collectifs, ainsi que sur les attitudes et comportements à adopter pour lever ces difficultés éventuelles.

4 – L'acquisition de compétences méthodologiques

Les élèves acquièrent des compétences favorisant :

- la compréhension et l'interprétation de textes littéraires et non-fictionnels et de genres variés ;
- la production de textes écrits et oraux de genres et de registres variés ;
- l'écoute et la prise de parole ;
- l'interaction écrite et orale ;
- la médiation.

B. La mise en œuvre

1 – L'enseignement de la langue

Au cours des trois années du cursus, la maîtrise de la langue dans les différentes activités langagières est consolidée et développée, avec un accent particulier sur les capacités d'expression des élèves, à l'écrit et à l'oral. La fréquentation de la littérature d'expression allemande est un instrument majeur de ces acquisitions, tout comme la découverte et l'analyse d'aspects civilisationnels significatifs des pays germanophones. L'enrichissement du lexique, la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, la sensibilité aux registres conduisent les élèves à lire, comprendre et écrire des textes complexes dans différents contextes et à s'exprimer personnellement. Le travail sur l'allemand standard s'accompagne d'une sensibilisation des élèves à la diversité interne à la langue allemande (dialectes, etc.).

Le lexique

À l'issue de leur cursus les élèves possèdent un large répertoire lexical qui leur permet de comprendre des énoncés et des textes, mais aussi d'être en mesure de parler et d'écrire une langue idiomatique, précise et pertinente. Ils disposent des connaissances et des outils pour inférer le sens des mots à partir des contextes.

La grammaire

Le travail en classe concerne plusieurs niveaux : le mot, la phrase, le texte. L'objectif est d'amener les élèves à appréhender les structures de la langue – à la fois en tant que système et outil de communication – à travers des énoncés et des situations de communication, à les décrire, et à les utiliser au contact de documents écrits, sonores ou audiovisuels.

L'orthographe

On veille à enseigner les règles de l'orthographe. Les élèves apprennent à maîtriser globalement ces règles et à les appliquer dans leurs productions écrites.

La pragmatique

Il convient aussi de développer les capacités linguistiques dans leur dimension pragmatique ; elles se développent par différentes formes de communication interactive, à l'écrit comme à l'oral. À cet égard, on prête une attention particulière à ce qui relève de l'argumentatif, ainsi qu'à la production et l'analyse de textes ayant une intention communicative particulière.

2 – Le développement des compétences

Lire

Au terme du cursus, un élève est capable de :

- manifester sa compréhension de documents variés, littéraires ou non fictionnels ;
- utiliser des techniques pour appréhender un texte : dégager l'idée essentielle d'un texte lu et analyser les éléments constitutifs d'une phrase, d'un paragraphe, d'un énoncé afin d'en éclairer le sens ;
- commenter les formes, les effets de sens (internes et externes au texte), la portée et l'intention des documents ;
- identifier l'influence de faits culturels sur le contenu ou la forme d'un texte.

Écrire et interagir à l'écrit

À l'issue du cursus, un élève est capable de :

- rédiger un texte cohérent et fluide ;
- respecter les paramètres propres à une typologie de texte imposée ;
- adapter le propos au destinataire ;
- utiliser les moyens linguistiques pertinents ;
- structurer un texte en paragraphes cohérents ;
- développer et enchaîner son propos de manière logique, argumentée, en phase avec l'effet recherché ;
- réagir à un propos ;
- respecter les règles d'emploi du lexique, de l'orthographe et de la grammaire.

Écouter/Comprendre

À l'issue du cursus, un élève est capable de :

- dégager l'idée essentielle, le thème, le contenu d'un document sonore ou audiovisuel ;
- saisir le thème et le contenu d'une conversation, d'interventions orales ;
- suivre les étapes d'une conversation, d'une argumentation ou d'un entretien ;
- comprendre des documents variés (films, reportages, blogs, etc.) au contenu complexe.

S'exprimer et interagir à l'oral

À l'issue du cursus, un élève est capable de :

- s'exprimer de manière autonome, structurée, dans un allemand correct (notamment sur le plan phonologique et prosodique) et s'adapter sa prise de parole à la situation de communication et au public auquel il s'adresse ;
- dire de mémoire et de manière expressive quelques textes, extraits ;
- discourir librement ou présenter des brefs exposés ;
- prendre part à une conversation, à un débat en sachant prendre en compte les propos d'autrui et faire valoir son propre point de vue de manière compréhensible et argumentée dans un débat contradictoire.

Agir en tant que médiateur culturel

À l'issue du cursus un élève est capable de :

- mobiliser en contexte d'altérité son répertoire plurilingue et culturel pour favoriser la compréhension mutuelle de différents interlocuteurs ;
- transmettre le contenu d'un texte oral ou écrit d'une langue à une autre en prenant en compte les besoins de son interlocuteur, le sens du texte initial et la situation ;
- identifier les singularités ou spécificités culturelles qui pourraient entraver la réception d'un document ou la communication entre deux personnes ou deux groupes de personnes, proposer des pistes pour faciliter la réception d'un document ou fluidifier la communication entre les interlocuteurs ;
- exploiter une rencontre interculturelle pour enrichir son propre répertoire linguistique et culturel.

C. Textes et thématiques

1 – Textes littéraires

Le travail sur les textes littéraires revêt une importance particulière : leur lecture met en œuvre les différentes stratégies de compréhension ; ils favorisent l'enrichissement des moyens linguistiques et connaissances culturelles. Leur exploitation contribue de façon privilégiée au développement cognitif et à la capacité argumentative des élèves.

Le travail sur les œuvres littéraires s'effectue dans le cadre de séquences pédagogiques centrées sur un thème ou une problématique, pouvant comporter des supports de nature différente. Ces séquences peuvent contenir des documents à portée civilisationnelle ou culturelle au sens large, en lien avec l'œuvre littéraire choisie.

Pour la classe de seconde, le choix des œuvres prend en compte les aptitudes des élèves et le lien avec les thèmes ou problématiques abordées dans l'enseignement dispensé. Sont retenues en priorité des œuvres contemporaines. Leur diversité permet d'initier les élèves à la distinction entre les différents genres littéraires.

Pour les classes de première et terminale, sont obligatoirement traitées chaque année :

- au moins trois œuvres intégrales. Au moins deux de ces œuvres sont obligatoirement choisies dans un programme limitatif publié par note de service. Ce programme limitatif est renouvelé en partie tous les deux ans ;
- une séquence pédagogique organisée autour de la poésie et qui procède par regroupement de textes autour d'une thématique pouvant être appréhendée de manière diachronique.

Le cas échéant, les œuvres peuvent être étudiées en lien avec une version filmique.

Par ailleurs, les élèves peuvent se voir proposer des lectures autonomes ou un travail de lecture cursive en classe qui peut donner lieu à des exposés ou autre forme de présentation ou de mise en scène.

En veillant à ce que les élèves abordent obligatoirement au fil du cursus l'ensemble des genres littéraires (récits et romans, poésie, théâtre), le professeur peut choisir les trois œuvres intégrales selon les critères suivants :

- une œuvre littéraire de langue allemande du XVIII^e ou XIX^e siècle (par exemple Lessing, Goethe, Schiller, Eichendorff, E.T.A. Hoffmann, Büchner, Droste-Hülshoff, Fontane, etc.) ;
- une œuvre littéraire de langue allemande du début du XX^e siècle aux années 1980 (par exemple Kafka, Mann, Brecht, Seghers, Zuckmayer, Dürrenmatt, Frisch, Böll, Grass, etc.) ;
- une œuvre littéraire de langue allemande actuelle, datant des cinquante dernières années.

En lieu et place d'une œuvre complète, les élèves peuvent étudier des poèmes regroupés selon une thématique.

2 – Textes non fictionnels à dominante civilisationnelle

Au moins trois thèmes de civilisation sont traités chaque année en classes de seconde, première et terminale dans le cadre d'unités pédagogiques. Les thèmes de civilisation sont abordés dans le cadre de séquences pédagogiques. Certaines de ces séquences s'inscrivent dans une perspective de comparaison entre la France et l'Allemagne. En classe de seconde, sont traités trois thèmes de civilisation laissés à l'appréciation du professeur.

Pour les classes de première et terminale, sont obligatoirement traités chaque année trois thèmes de civilisation distincts. Deux de ces thèmes sont obligatoirement choisis parmi les trois thèmes figurant dans le programme limitatif publié par note de service, renouvelé en partie tous les deux ans. Les trois thèmes figurant dans ce programme limitatif sont obligatoirement choisis parmi la liste ci-dessous ; ces thèmes sont en règle générale issus de chacune des trois grandes parties (I, II et III).

I. Deutschland in Europa und in der Welt, heute und gestern

- *Deutschland und Frankreich in Europa seit 1945*
- *Deutschlands Erinnerungskultur seit 1945*
- *Die Wende und die DDR damals und heute*
- *Migration (Einwanderung, Auswanderung, Willkommenskultur)*
- *Klimawandel, Umwelt, Energiewende*
- *Reisen (gestern und heute), Tourismus, Mobilität*

II. In Deutschland lernen, arbeiten, leben

- *Miteinander leben in der Gesellschaft: Chancengleichheit, Inklusion, Diversität*
- *Menschliche Beziehungen: Liebe, Freundschaft, Familie*
- *Engagement, Zivilcourage, demokratische Werte leben*
- *Land- und Stadtleben*
- *Deutschland als Wirtschaftsstandort*
- *Schule, Ausbildung, Studium und Beruf*
- *Sport und Freizeit*
- *Träume verwirklichen, Suche nach sich selbst, Herausforderungen bewältigen*

III. Sprache, Kunst, Kultur, Wissenschaft, Medien und digitale Welt

- *Die deutsche Sprache im mehrsprachigen Europa*
- *Sprachwandel*
- *Deutschland, eine Kulturnation; Deutschland und seine Mythen*
- *Kunst und Politik*
- *Wissen, Wissenschaft, Technologie und Ethik / Verantwortung*
- *Deutschsprachige Medienlandschaft, Medien als 4. Gewalt*
- *Künstliche Intelligenz: Chancen und Risiken*

Le choix des supports et des problématiques abordées dans le cadre des thèmes traités, naturellement différent en classe de seconde et au cours du cycle terminal, est déterminé par les besoins et aptitudes des élèves, par le lien possible avec d'autres enseignements suivis et par les liens qui peuvent être établis avec les œuvres littéraires étudiées.

Sections Abibac

Programme limitatif pour l'enseignement de langue et littérature allemandes dans les classes du cycle terminal des sections Abibac pour les sessions 2028 et 2029 du baccalauréat

NOR : MENE2615861N

→ Note de service du 19-6-2026

MEN – DGSECO A3-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux d'allemand ; aux proviseurs ; aux professeurs d'allemand
Réf. : arrêté du 2-06-2010 modifié

La présente note de service remplace la note de service du 28 mai 2025 relative au choix de l'œuvre obligatoire pour l'enseignement de langue et littérature en cycle terminal pour les sessions 2027, 2028 et 2029, à compter de la rentrée 2026 pour la classe de première et de la rentrée 2027 pour la classe terminale, en vue des sessions 2028 et 2029 de l'Abibac. Le programme d'enseignement de langue et littérature allemandes précise qu'au moins deux œuvres intégrales et deux thèmes de civilisation seront choisis pendant le cycle terminal dans un programme limitatif renouvelé en partie tous les deux ans.

Pour les sessions 2028 et 2029 de l'Abibac :

Les deux œuvres intégrales obligatoires sont choisies parmi la liste d'œuvres ci-dessous :

- Bertolt Brecht, *Leben des Galilei* ;
- Thomas Mann, *Tonio Kröger* ;
- Caroline Wahl, *22 Bahnen*.

Les deux thèmes de civilisation obligatoires sont choisis parmi les trois suivants :

- *Deutschlands Erinnerungskultur seit 1945* ;
- *Schule, Ausbildung, Studium und Beruf* ;
- *Wissen, Wissenschaft, Technologie und Ethik / Verantwortung*.

Ces listes concernent les élèves de la classe de première pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028, et les élèves de la classe terminale pour les années scolaires 2027-2028 et 2028-2029.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,

Le chef du service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques, adjoint à la directrice générale de l'enseignement scolaire,
Pierre Desbiolles